

mêmes faits et avancée en vertu de la même loi qui était en vigueur lorsque l'affaire a été décidée en notre faveur il y a trois ans. Et on cherche à justifier cette nouvelle enquête en avançant qu'il est possible que le département du Commerce ait modifié son interprétation de la loi.

Nous voudrions voir se régler à l'amiable ces anomalies du système américain de protection exceptionnelle; c'est pourquoi nous comptons en discuter lors des négociations commerciales.

Malgré les désaccords qui peuvent exister entre nous, ce n'est certes pas par un effet du hasard que ces négociations commerciales ont été lancées à ce moment-ci par une administration républicaine ayant à sa tête le Président Reagan et par un gouvernement conservateur dirigé par le Premier ministre Mulroney. Les deux gouvernements se sont engagés à promouvoir la croissance économique et l'efficacité en accordant une place plus grande aux forces du marché et en réduisant l'intervention du gouvernement dans l'économie.

Les négociations commerciales sont clairement la concrétisation de cet engagement dans la sphère du commerce international. Elles s'inscrivent en contrepoint du processus de déréglementation déjà réalisé ou en voie de réalisation dans des secteurs comme l'énergie, les transports et l'investissement.

L'une des premières initiatives de notre gouvernement a été l'adoption de la Loi portant création d'Investissements Canada, par le biais de laquelle nous voulions remplacer l'AEIE par un nouvel organisme chargé d'attirer les investissements étrangers. La plupart de ces investissements sont aujourd'hui exemptés de toute procédure d'examen au Canada. Dans les quelques cas où un examen reste nécessaire, nous avons cherché à rendre les règles aussi transparentes et prévisibles que possible. Le Canada est aujourd'hui l'un des pays les plus ouverts à l'investissement étranger et aussi l'un des plus attrayants à cet égard.

Le Programme énergétique national, avec sa clause de rétrocession, est lui aussi disparu. La politique énergétique du Canada est aujourd'hui axée sur le marché et non discriminatoire. Nombre des contrôles à l'exportation du pétrole et du gaz naturel ont été abolis, et la déréglementation se poursuit. Ensemble, nos deux gouvernements ont su créer un marché énergétique nord-américain à la fois ouvert et centré sur le jeu de la concurrence.